



Rabat, le 08 février 2023

## **Habilitation des professionnels**

### **L'AMMC publie les informations relatives aux examens d'habilitation de la fonction de négociateur d'instruments financiers au titre des sessions de mai et novembre 2023**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, (ci-après « AMMC ») :

- Vu la loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, telle que promulguée par le Dahir n°1-13-21 du 1er Joumada 1434 (13 mars 2013), notamment ses articles 31 et 32 ;
- Vu le décret n° 2-17-216 du 11 rabii I 1439 (30 novembre 2017) pris en application de l'article 31 de la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1756-17 du 20 Joumada I 1439 (7 février 2018) fixant la liste des fonctions dont l'exercice est soumis à l'habilitation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Vu le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016), notamment ses articles 71, 72, 73, 74 et 81;
- Vu les recommandations émises par le Comité Consultatif d'Habilitation à l'adresse de la Présidente de l'AMMC.

Annonce l'organisation des examens d'habilitation au titre des sessions **de mai et novembre 2023** :

#### **Fonction(s) concernée(s)**

La fonction concernée par l'examen est celle de négociateur d'instruments financiers exercée au sein des sociétés de bourse et des sociétés de gestion d'OPCVM.

#### **Organisation des examens**

Les examens d'habilitation se tiendront selon le calendrier suivant :

- Session de mai 2023 : entre le 22 et le 30 mai 2023.
- Session de novembre 2023 : entre le 20 et le 28 novembre 2023.

Les modalités pratiques relatives à l'organisation des examens seront précisées dans les convocations y afférentes.

### **Présentation des candidatures**

Les personnes morales assujetties à l'habilitation professionnelle de l'AMMC sont tenues de présenter les demandes d'habilitation pour leur personnel éligible via la plateforme d'habilitation : <https://habilitation.ammc.ma>

### **L'examen**

Le syllabus objet de l'examen de la fonction de négociateur d'instruments financiers est présenté en détail en annexe.

L'examen écrit se présente sous forme d'un QCM d'un maximum de 100 questions réparties entre tronc commun (60%) et connaissances spécifiques (40%).

### **La note de passage**

La note de passage pour être admis à l'examen d'habilitation doit être supérieure ou égale à 75%.

**Annexe 1.: Syllabus de la fonction  
négociateur d'instruments financiers *exercée  
au sein des sociétés de bourse et des sociétés de gestion  
d'OPCVM***

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 1 - Cadre institutionnel et place financière</b>		
<i>1.1 L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux</i>		
Missions et pouvoirs	-	
Entités sous contrôle	-	
Opérations sous contrôle	-	
Collège des sanctions et procédures de sanction	-	
<i>1.2 Le cadre de la régulation</i>		
Les grands principes de la régulation	-	
Lois et processus législatif	-	
Réglementation et processus réglementaire	-	
Règlement général de l'AMMC	-	
Circulaires de l'AMMC	-	
La coopération internationale (OICV)	-	
La coopération bilatérale et les grands marchés financiers africains	-	
<i>1.3 Les institutions de place</i>		
La Direction du trésor et des finances extérieures	-	
Bank Al-Maghrib	-	
L'ACAPS	-	
Casablanca Finance City Authority	-	
Les organisations professionnelles : APSB ; ASFIM, GPBM ; AGFT ; AMIC	-	
Les comités de place : Le CCSRS (Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques) ; le Comité du marché des capitaux	-	
<i>1.4 Les intervenants soumis à agrément ou enregistrement</i>		
Les sociétés de bourse	-	
Les Conseillers en investissement financier (CIF)	-	
Les teneurs de comptes	-	
Les sociétés de gestion d'OPCI	-	
Les sociétés de gestion d'OPCC	-	
Les établissements gestionnaires de FPCT	-	

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 2 - L'environnement économique</b>		
<i>2.1 Les principaux indicateurs économiques</i>		
PIB et les données liées à l'activité économique	-	
Croissance ; inflation ; déficit budgétaire ; balance commerciale et balance des paiements	-	
Taux d'intérêt, taux directeur	-	
Epargne, investissement et liquidité	-	
<i>2.2 Les marchés financiers</i>		
Le rôle des marchés financiers dans l'économie	-	
Les fluctuations des marchés et leurs causes	-	
Fonctionnement des marchés et mécanismes d'impact de la valeur des instruments financiers	-	
<i>2.3 La finance participative</i>		
Les grands principes de la finance participative	-	
Les principaux acteurs de la finance participative	-	
<i>2.4 Le financement collaboratif « Crowdfunding » (Réf. Loi n°15-18)</i>	-	
<b>Thème 3 - Le cadre juridique des manquements et infractions</b>		
<i>3.1 Les manquements aux règles déontologiques et de pratique professionnelle</i>		
La typologie des manquements	-	
Les sanctions disciplinaires	-	
Les sanctions pécuniaires	-	
<i>3.2 La recherche et la constatation des infractions</i>		
L'information privilégiée	-	
Délits d'initiés et listes d'initiés	-	
Manipulation de cours	-	
Informations fausses ou trompeuses	-	
Les sanctions pénales	-	

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 4 - Le contrôle interne et la déontologie</b>		
<i>4.1 Les règles déontologiques et de bonne conduite</i>		
Le code déontologique	-	
Primauté de l'intérêt du client	-	
Gestion des conflits d'intérêts	-	
Le régime des transactions personnelles ; la liste de surveillance et les listes d'interdiction	-	
Barrières à l'information ou « murailles de Chine »	-	
<i>4.2 Rôle et organisation du contrôle interne</i>		
Principes qui gouvernent la mise en place du dispositif de contrôle interne	-	
Contrôle de la conformité	-	
Reportings réglementaires	-	
Traitement des réclamations des clients	-	
<i>4.3 Le devoir d'alerte du CAC et des dirigeants</i>	-	
<b>Thème 5 - La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme</b>		
<i>5.1 Le rôle des instances dédiées</i>		
L'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF)	-	
Le Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)	-	
<i>5.2 Les points de vigilance</i>		
Le dispositif de veille interne	-	
Les personnes physiques et morales assujetties et les obligations de vigilance (identification, déclaration de soupçon, conservation des documents etc.)	-	
Les infractions considérées comme blanchiment de capitaux	-	
Les sanctions pénales relatives au blanchiment	-	

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 6 - La relation avec les clients et leur information</b>		
<i>6.1 Etablissement de la relation avec le client</i>		
L'entrée en relation contractuelle	-	-
La vérification du caractère adéquat et approprié du produit/service par rapport au profil	-	-
La confidentialité des données clients	-	-
<i>6.2 Droit à l'information et primauté des intérêts des clients</i>		
L'obligation d'agir au mieux des intérêts des clients	-	-
L'information à donner aux clients sur les instruments financiers et les services d'investissement (information sur les produits, sur les risques, sur la politique de gestion des conflits d'intérêt, sur la politique d'exécution et compte rendu des opérations.)	-	-
Les droits de l'investisseur en instruments financiers (droit à l'information, droit de vote etc.)	-	-
<i>6.3 Transparence sur les coûts</i>		
Les charges et les commissions appliquées (frais de bourse, droits de garde, commissions de souscription, commissions de rachat etc.)	-	-
<b>Thème 7 - Les CIF et le démarchage financier</b>		
<i>7.1 Le démarchage financier</i>		
Définition et champ d'application	-	
Enregistrement auprès de l'AMMC	-	
<i>7.2 Le conseil en investissement financier</i>		
Statut et autorisation	-	
Typologie des activités de conseil	-	
Règles déontologiques et de bonne conduite	-	
Conditions d'exercice	-	

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 8 - Les instruments financiers et les risques</b>		
<i>8.1 Les actions</i>		
Définition et typologie (action au porteur, action nominative etc.)	-	-
Les droits de l'actionnaire (vote, dividende, information etc.)	-	-
Le PEA	-	-
Fiscalité des actions	-	-
<i>8.2 Les titres de créance</i>		
Définition : obligations ; TCN et bons du trésor	-	-
Principaux types d'obligations : obligations subordonnées ; Obligations convertibles en actions ; Obligations remboursables en actions ; Obligations zéro coupon ; Obligations à taux fixe ; Obligations à taux variable	-	-
Caractéristiques des titres de créance : valeur nominale, maturité, mode d'amortissement, taux nominal et taux actuariel etc.	-	-
<i>8.3 Les indices boursiers</i>		
Définition et utilité	-	-
Les principaux indices de place	-	-
<i>8.4 Les principaux instruments financiers à terme</i>		
Définition et caractéristiques	-	
Actif sous-jacent, futures, options et swaps	-	
<i>8.5 La valorisation des instruments financiers et la mesure des risques</i>		
Principes et méthodes de calcul	-	-

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 9 - L'appel public à l'épargne et les autres opérations financières</b>		
<i>9.1 Le régime de l'appel public à l'épargne</i>		
Définition	-	-
Le document d'information	-	-
Les introductions en bourse	-	-
Les méthodes de valorisation des instruments financiers	-	-
Les obligations d'information de l'APE (informations importantes, informations périodiques, franchissements de seuils)	-	-
Sortie du régime de l'APE	-	-
<i>9.2 Le placement privé</i>		
Définition et modalités	-	-
<i>9.3 Les offres publiques</i>		
Définition et typologie : offre Publique d'Achat (OPA) ; d'Échange (OPE) ; de Retrait (OPR)	-	-
Le déroulement général d'une offre publique	-	-
Les offres publiques obligatoires	-	-
<i>9.4 Programmes de rachat d'actions propres</i>		
Cadre général	-	-
Conditions de réalisation	-	-
Contrat de liquidité adossé au programme de rachat	-	-
<b>Thème 10 - L'environnement comptable et financier</b>		
<i>10.1 Les états de synthèse</i>		
Utilité des états de synthèse pour un investisseur	-	-
Types d'informations comptables disponibles au public	-	-
Les référentiels comptables	-	-
<i>10.2 Eléments d'évaluation</i>		
Evaluation des performances d'une entreprise faisant appel public à l'épargne	-	-
Evaluation des actifs des OPC	-	-
<i>10.3 Acteurs du contrôle des entreprises faisant APE et OPC</i>		
Conseil d'administration ; CAC ; AMMC	-	-
<i>10.4 Gouvernance d'entreprise : les règles de bonnes pratiques</i>	-	-

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 11 - La gestion collective et la gestion sous mandat</b>		
<i>11.1 Définition et caractéristiques des OPC</i>		
Définition et catégories	.	
OPCVM (OPCVM Actions ; Obligataires ; Monétaires ; Contractuels et Diversifiés)	.	
Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)	.	
Organisme de Placement Collectif en Capital (OPCC)	.	
Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI)	.	
Formes juridiques des OPC	.	
Souscription-rachat d'OPC	.	
Les modalités d'agrément et de constitution des OPC	.	
Les obligations d'information lors de la commercialisation et la vie du fonds	.	
Les modalités de contrôle des OPC (dépositaire, CAC, AMMC)	.	
<i>11.2 La titrisation</i>		
Les acteurs	.	
Modalités de titrisation	.	
Cas des Sukuks	.	
<i>11.3 Les acteurs de la gestion collective</i>		
Les sociétés de gestion	.	
Les dépositaires d'OPC	.	
Les autres acteurs de la gestion collective (dépositaire, évaluateur, CAC)	.	
<i>11.4 Les principales techniques de gestion</i>	.	
<i>11.5 La mesure de performance des fonds</i>		
Risque et rendement	.	
Principe de diversification et de gestion des risques	.	
Bases de gestion de portefeuille	.	
Performance absolue et relative ; Indices de référence ; Attribution de performance ; Indicateurs avancés : Sharpe, variance...	.	
<i>11.6 Règles prudentielles des OPC</i>	.	
<i>11.7 Frais liés aux OPC</i>		
Frais de gestion ; de distribution (droit d'entrée, droit de garde, droit de sortie)	.	
<i>11.8 La gestion sous mandat</i>	.	

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 12 - Le fonctionnement et l'organisation des marchés</b>		
<i>12.1 Le marché boursier</i>		
Définition, rôles et missions de la Société Gestionnaire de la Bourse de Casablanca	-	-
Activité d'intermédiation (circuits d'acheminement et de traitement des ordres)	-	-
Les procédures d'admission en bourse	-	-
L'organisation des marchés et des compartiments (référence Loi 19-14 relative à la Bourse)	-	-
L'organisation du marché secondaire de la bourse (phases de cotation, mode de cotation, typologie des cours, etc.)	-	-
La surveillance des marchés, les principales alertes : suspension de cotation, réservation des cours, annulation des transactions	-	-
<i>12.2 Le marché obligataire</i>		
Modalités d'émission et fonctionnement du marché secondaire	-	-
Modalités d'émission et de fonctionnement du marché secondaire des bons du Trésor	-	-
<i>12.3 Le marché monétaire</i>		
Définition et fonctionnement	-	-
<i>12.4 Le marché à terme d'instruments financiers</i>		
Typologie des instruments et organisation générale	-	-
Membres négociateurs et membres compensateurs	-	-
Chambre de compensation : rôle et modalités d'intervention	-	-
Instance de coordination du marché à terme	-	-
<i>12.5 Le prêt de titres</i>		
Cadre légal et réglementaire	-	-
Acteurs et titres éligibles	-	-
Modèle-type de la convention	-	-

Thèmes et rubriques associées	Tronc commun	Connaissances Spécifiques
<b>Thème 13 – Le post-marché et les infrastructures de marché</b>		
<i>13.1 Les teneurs de compte</i>		
Missions du teneur de comptes	-	
La conservation des titres	-	
Le fonctionnement des filières de dénouement titres et espèces	-	
La réalisation d'opération sur titres (détachement, augmentation de capital, ...)	-	
Les services aux émetteurs	-	
La tenue de comptes sous mandat	-	
Les dépositaires OPC	-	
La tenue de comptes au profit d'intermédiaires étrangers	-	
<i>13.2 Le dépositaire central</i>		
Les missions de Maroclear	-	
<i>13.3 Les systèmes de garantie</i>		
Le système de garantie de bonne fin de la Bourse de Casablanca	-	
Le fonds de garantie des sociétés de bourse	-	
La Chambre de compensation (Réf. loi 42-12)	-	
<b>Thème 14 – Engagement pour le développement durable</b>		
<i>14.1 La finance durable</i>		
Définitions, composantes, principes et objectifs	-	
La Responsabilité Sociétale et Environnementale (Réf. : Guide de l'AMMC sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises et le reporting ESG )	-	
L'information ESG, le reporting ESG	-	
<i>14.2 Les principaux référentiels nationaux et internationaux du reporting ESG</i>		
Circulaire de l'AMMC	-	
Norme ISO 26000, Normes GRI (Global Reporting Initiative)	-	
<i>14.3 Les principaux normalisateurs de l'information extra-financière</i>		
L'ISSB « International Sustainability Standards Board » et la TCFD « Task force on Climate-related financial disclosures »	-	
<i>14.4 Les instruments financiers durables</i>		
Les « Green bonds », les « Social Bonds », les « Sustainability Bonds » et les « Gender Bonds » Réf. : Guide de l'AMMC sur les Green Bonds, Guide de l'AMMC sur les Green, Social & Sustainability Bonds, Guide de l'AMMC sur les Gender Bonds	-	